AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0557
FR0000127771-FS0181

12 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mars 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 71 223 837 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et 5,64% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	11 646 016	0,98	11 646 016	0,92
Détention (par assimilation)	59 577 821	5,02	59 577 821	4,72
Total Société Générale	**71 223 837**	**6,00**	**71 223 837**	**5,64**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ;

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 56 535 071 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *calls* listés à dénouement physique portant sur 290 300 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 19 mars 2021 et le 17 décembre 2021, à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 28 € ;

- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 52 882 100 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 3 juin 2021 et le 9 octobre 2025 ;

- une position acheteuse sur 6 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 562 926 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 19 mars 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 32 € ;

- une position vendeuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 9 745 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 juin 2021 au prix unitaire de 25,81 € ; et

- une position vendeuse sur 7 *put* listés à dénouement physique portant sur 790 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 16 avril 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 31 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 186 206 992 actions représentant 1 262 546 537 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 042 750 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 041 008 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1er juin 2023 et 2 juin 2025 ;

- une position acheteuse sur 1 certificat à dénouement en espèces et portant sur 17 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 19 mars 2021 au prix unitaire de 25,50 € ;

- une position acheteuse sur un contrat CFD à dénouement en espèces et portant sur 1 561 actions VIVENDI sans échéance ; et

- une position vendeuse sur 2 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 164 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 19 mars 2021 et le 3 janvier 2033 au prix unitaires par actions compris entre 26 € et 34,88 €.